AVIS PUBLIC

Le Plateau-Mont-Royal
Montréal

ville.montreal.qc.ca/plateau

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENTS 2014-05 et 2014-08

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que les règlements suivants :

- Règlement 2014-05 - *Règlement modifiant le Règlement régissant la démolition d'immeubles* (2004-19),
- Règlement 2014-08 - *Règlement relatif aux bibliothèques de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal,*

ont été adoptés par le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à sa séance ordinaire du 2 juin 2014.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ces règlements entrent en vigueur en date de ce jour et qu'ils sont disponibles pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h et sur le site Internet de l'arrondissement.

Donné à Montréal, le 5 juin 2014

Le secrétaire d'arrondissement,
Me Claude Groulx

5611718